

Arrête :

Article premier - Le comité de pilotage ministériel mentionné à l'article 7 du décret gouvernemental n° 2016-464 du 8 avril 2016 susvisé, est présidé par le chef du gouvernement ou son représentant et se compose des membres ci-après cités :

- le ministre chargé des affaires étrangères ou son représentant : membre,
- le ministre chargé de la justice ou son représentant : membre,
- le ministre chargé du développement, de l'investissement et de la coopération internationale ou son représentant : membre,
- le ministre chargé des finances ou son représentant : membre,
- le ministre chargé de l'industrie et du commerce ou son représentant : membre,
- le ministre chargé de l'énergie ou son représentant : membre,
- le ministre chargé de l'agriculture ou son représentant : membre,
- le ministre chargé de la relation avec la société civile ou son représentant : membre,
- le gouverneur de la banque centrale de Tunisie ou son représentant : membre.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 1^{er} février 2017.

Le chef du Gouvernement
Youssef Chahed

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par décret gouvernemental n° 2017-197 du 9 février 2017.

Sont nommés membres de l'instance nationale de lutte contre la traite des personnes : Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :

- Madame Raoudha Laabidi : président,
- Madame Raoudha Bayouhd, représentant du ministère de l'intérieur : membre,
- Monsieur Fathi Sattai, représentant du ministère de la défense nationale : membre,
- Madame Yosra Souidane, représentant du ministère des affaires étrangères : membre,

- Madame Jihène Guesmi, représentant du ministère chargé des droits de l'Homme : membre,
- Madame Tebr Rimi Naimi, représentant du ministère des affaires sociales : membre,
- Madame Sonia Zaghla, représentant du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi : membre,
- Monsieur Ahmed Ben Nasr, représentant du ministère de la santé : membre,
- Madame Sinda Laabidi, représentant du ministère de la femme, de la famille et de l'enfance : membre,
- Madame Leila Dridi, représentant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : membre,
- Madame Bouchra Sebei, représentant du ministère des affaires religieuses : membre,
- Monsieur Fathi Zeramdini, représentant du ministère de l'éducation : membre,
- Monsieur Chokri Hamda, représentant du ministère de la jeunesse et du sport : membre,
- Madame Nadia Hadaoui, expert en médias : membre,
- Monsieur Malek Kefif, président de l'association « Espoir pour la famille et l'enfant » : membre,
- Madame Sana Ben Achour, président de l'association « Beity » : membre.

Arrêté du ministre de la justice du 10 février 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de la justice,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 92-1331 du 20 juillet 1992, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales du ministère de la justice,